

## Présence du HCR en 2012

<b>Nombre de bureaux</b>	1
<b>Effectifs totaux</b>	222
Internationaux	23
Nationaux	77
JEA	3
VNU	7
Autres	112

## | Aperçu |

### Faits marquants

- L'environnement de protection est demeuré stable en Jordanie, en dépit d'un fort afflux de réfugiés syriens en 2012.
- Tandis que le nombre de Syriens aidés par le HCR atteignait près de 119 000, le nombre de réfugiés irakiens assistés a baissé de 13 pour cent, passant de 33 700 à 27 800 à la fin de l'année 2012.
- Le HCR a renforcé ses moyens opérationnels pour faire face à l'évolution de la situation en augmentant ses effectifs et en développant sa présence sur le terrain à l'extérieur d'Amman.
- Suite à la publication de nouveaux principes directeurs sur l'éligibilité des demandeurs d'asile irakiens, les nouveaux arrivants ont été soumis à une procédure individuelle de détermination du statut de réfugié à partir de septembre 2012.
- Une coopération renforcée avec le Service de protection de la famille a permis de mettre en place des mécanismes rapides et adaptés pour la prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste.
- Fin 2012, le camp de Za'atari accueillait plus de 45 000 réfugiés syriens. Divers services étaient dispensés aux résidents dans le domaine des abris, des besoins essentiels, de la protection, des vivres, de l'éducation et de la santé.

### Personnes relevant de la compétence du HCR

Les principales populations relevant de la compétence du HCR en 2012 étaient: les réfugiés syriens arrivés depuis mars 2011 et les réfugiés irakiens ou autres ayant fui le conflit dans leur propre pays ou en République arabe syrienne (Syrie) au cours de la dernière décennie.

## Partenaires

**Partenaires d'exécution** UNRWA, VNU

### Organismes gouvernementaux :

Ministères de l'Intérieur, du Plan et de la Coordination internationale, des Travaux publics et du Logement

### ONG :

Agence d'Aide à la Coopération technique et au Développement, Agence fédérale allemande de secours technique, Care Jordanie, Caritas, Conseil norvégien pour les réfugiés, DAFI, International Medical Corps, International Relief and Development, Intersos, Japanese Emergency NGOs, Jordan Hashemite Charity Organization, Jordan Health Aid Society, Jordan River Foundation, Legal Aid, Mercy Corps, Noor Al-Hussein Foundation, Save the Children

### Autres :

OIM, PAM, UNOPS,

### Partenaires opérationnels

#### Organismes

#### gouvernementaux :

Ministère des Affaires étrangères et des Affaires des expatriés, Forces armées jordaniennes

#### ONG :

Centre for Victims of Torture, Comité international de secours, Commission internationale catholique pour les migrations, Handicap International, Un Ponte Per

#### Autres :

FNUAP, OMS, ONU-Femmes, UNICEF

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés <sup>1</sup>	Rép. arabe syrienne	238 800	118 900	51	54
	Iraq	63 000	27 800	50	33
	Pays divers	900	900	43	38
Demandeurs d'asile	Iraq	1 600	1 600	37	29
	Rép. arabe syrienne	490	490	42	40
	Soudan	400	400	33	40
	Somalie	140	140	47	26
	Égypte	120	120	46	44
	Yémen	100	100	39	49
	Pays divers	100	100	36	33
<b>Total</b>		<b>305 650</b>	<b>150 550</b>		

<sup>1</sup>Le nombre total de réfugiés iraqiens en Jordanie (63 000) est une estimation des autorités ; quelque 27 800 iraqiens bénéficient de l'assistance du HCR. La ventilation démographique concerne uniquement les réfugiés enregistrés.

## | Rapport sur les résultats de 2012 |

### Réalisations et impact

#### Environnement de protection favorable

- Le Haut Commissariat a renforcé ses activités de sensibilisation par le biais de 45 formations et ateliers consacrés au droit international des réfugiés, au cadre juridique national et international ainsi qu'au mandat du HCR, auxquels ont participé environ 2 000 participants appartenant à diverses entités gouvernementales chargées d'élaborer et d'appliquer la législation.
- Le renforcement des capacités et l'appui prodigué aux ministères ont permis de resserrer la coopération et le dialogue, en vue de remédier aux problèmes de protection dus à l'afflux de Syriens franchissant clandestinement la frontière.

#### Processus de protection et documents adéquats

- Au cours de l'année, le HCR a enregistré près de 73 000 réfugiés syriens au centre d'enregistrement d'Amman, plus de 45 000 réfugiés au camp de Za'atri et 4 000 nouveaux arrivants iraqiens. La collecte de données biométriques a été introduite et généralisée lors de l'enregistrement des nouveaux arrivants, ainsi que de nouveaux moyens de distribution de l'assistance financière.
- Des discussions avec les services d'état civil ont débouché sur la délivrance de quelque 400 actes de naissance pour des enfants nés en Jordanie de parents syriens sans papiers.

#### Besoins de base et services essentiels

- Plus de 9 000 personnes (3 000 iraqiens et 6 000 Syriens) ont reçu une assistance financière mensuelle, tandis que 10 000 familles recevaient un supplément en espèces pour faire face aux rudes conditions hivernales.
- Quelque 100 000 paquets de protections périodiques ont été distribués aux réfugiées syriennes et iraqiennes.

- Environ 8 350 patients iraqiens ont bénéficié de soins de santé primaires et secondaires. Le Comité des soins exceptionnels a donné son aval à 760 des 1 100 demandes de soins tertiaires. Quelque 40 100 réfugiés syriens ont bénéficié de soins de santé primaires.
- Le HCR a poursuivi ses efforts pour assurer la scolarisation des enfants réfugiés dans les écoles publiques. Quelque 38 000 d'entre eux ont bénéficié d'une aide qui leur a permis de recevoir une éducation primaire. Par ailleurs, environ 90 enfants ayant des besoins spécifiques ont reçu une aide ciblée pour être scolarisés dans des établissements privés.
- Des colis d'articles non alimentaires ont été distribués à quelque 22 000 réfugiés syriens, tandis que 16 000 tentes et 2 500 unités préfabriquées étaient mises à la disposition du nouveau camp de Za'atri.

#### Autonomisation et autogestion communautaires

- Le HCR a mené deux campagnes d'évaluation participative auprès des populations de réfugiés iraqiens et syriens afin d'identifier leurs besoins les plus pressants, notamment en matière d'aide financière pour les réfugiés urbains et de services répondant aux besoins spécifiques des personnes handicapées ou des personnes âgées non accompagnées.
- Plus de 60 projets à impact rapide ou à impact communautaire ont été mis en œuvre pour alléger la charge pesant sur les communautés d'accueil et promouvoir une coexistence pacifique.

#### Sécurité face à la violence et à l'exploitation

- Plus de 40 victimes iraqiennes de violences sexuelles et sexistes ont reçu un appui, tandis que 500 personnes relevant de la compétence du HCR bénéficiaient d'une assistance juridique. Environ 760 travailleurs humanitaires, bénévoles et étudiants ont été formés et 800 séances d'accompagnement psychosocial ont été proposées.

- Plus d'un millier de demandeurs d'asile mineurs non accompagnés, pour la plupart syriens, ont été identifiés et ont reçu un soutien.
- Les services ont été décentralisés pour être plus proches des populations réfugiées dans les zones urbaines extérieures à Amman.

### Solutions durables

- En 2012, l'Organisation a soumis des demandes de réinstallation pour quelque 1 700 réfugiés, dont 1 500 iraqiens et 200 non-iraquiens. Au cours de l'année, plus de 3 500 personnes sont parties s'établir dans des pays tiers et 160 individus ont regagné leur pays de leur plein gré avec l'aide du HCR.

## Évaluation des résultats

Le Haut Commissariat a dirigé la coordination des différentes organisations qui sont intervenues en Jordanie en réponse à la crise syrienne, ainsi que l'élaboration de cinq plans d'intervention régionaux (quatre pour les Syriens et un pour les Iraquiens).

Dans la limite des moyens disponibles, le HCR a également offert une assistance aux réfugiés syriens (enregistrés ou non) installés dans des camps ou en zone urbaine.

Les priorités du HCR ont consisté à améliorer les conditions de vie dans le camp de Za'atri, tant en termes d'infrastructures que de prestations de services, ainsi qu'à apporter aux réfugiés urbains l'aide financière dont ils avaient cruellement besoin, en particulier durant les mois d'hiver. Néanmoins, l'augmentation du nombre de réfugiés syriens, qui progressait de plus de 3 000 par jour, a rendu extrêmement difficile la distribution d'articles de première nécessité (tentes, couvertures et autres articles non alimentaires, aliments d'appoint, trousse d'hygiène, couches et protections périodiques).

L'espace de protection a toutefois été maintenu et les frontières sont demeurées ouvertes, ce qui a permis à des dizaines de milliers de nouveaux arrivants syriens, iraqiens, soudanais et somaliens de chercher refuge en Jordanie.

Le Gouvernement a généreusement permis aux réfugiés syriens d'avoir accès aux écoles et aux centres de santé publics, tandis que le HCR intervenait dans d'autres secteurs en assurant leur enregistrement et leur protection, en leur fournissant des abris (tentes, unités préfabriquées, bâtiments rénovés) et des articles alimentaires et non alimentaires de base, et en offrant une aide financière aux plus vulnérables d'entre eux. Cependant,

## Collaboration avec les partenaires

L'afflux de réfugiés syriens a nécessité une étroite coopération et un dialogue permanent avec le Gouvernement jordanien, afin d'assurer le maintien de l'espace de protection offert aux réfugiés et de veiller à ce que les frontières restent ouvertes.

Le HCR a mis en œuvre et étendu ses partenariats avec les ministères des Affaires étrangères, du Plan et de la Coopération internationale et de l'Intérieur, ainsi qu'avec les Forces armées jordaniennes. Il a intensifié le dialogue et la coopération avec le Service de protection de la famille et le foyer d'accueil de Dar-el Wafaq, qui offre une assistance spécifique aux femmes. Enfin, il a noué de nouveaux partenariats et renforcé sa collaboration avec les gouvernorats et les autorités compétentes à ce niveau, en particulier à Ramtha, Mafraq, Irbid et Maan, où les réfugiés syriens s'étaient installés.

Le nombre d'accords de partenariat conclus par le HCR est passé de 11 en 2011 à 24 en 2012, afin d'apporter une réponse rapide et adaptée aux besoins croissants des réfugiés syriens.

les difficultés d'accès à l'information concernant les services disponibles ont constitué un problème majeur pour la plupart des réfugiés syriens, qui sont disséminés dans des zones urbaines à travers tout le pays.

En 2012, le HCR est parvenu à préserver un environnement de protection favorable pour les réfugiés iraqiens et autres (principalement somaliens et soudanais) en poursuivant ses interventions de sensibilisation et de renforcement des capacités, ainsi que son programme de solutions durables. Cependant, la fin de la reconnaissance d'emblée (*prima facie*) du statut de réfugié, la suspension des activités d'enregistrement pendant cinq mois pour faire face à l'afflux de Syriens, ainsi que l'allongement des délais d'attente expliquent sans doute la diminution du nombre d'Iraquiens qui ont contacté l'Organisation pour se faire enregistrer.

## Contraintes

Le mémorandum d'accord conclu par le HCR et le Gouvernement a accordé aux réfugiés un séjour de six mois après la reconnaissance de leur statut, période durant laquelle une solution durable (retour ou réinstallation) doit être trouvée. Dans la pratique, les autorités ont continué à faire preuve d'indulgence, en raison notamment des délais de réinstallation des Iraquiens.

Assurer la protection et l'enregistrement du nombre croissant de nouveaux arrivants est demeuré la principale priorité du HCR. Cette mission s'est avérée ardue compte tenu de l'éparpillement de ces réfugiés, installés pour la plupart loin de la capitale, dans les gouvernorats du nord.

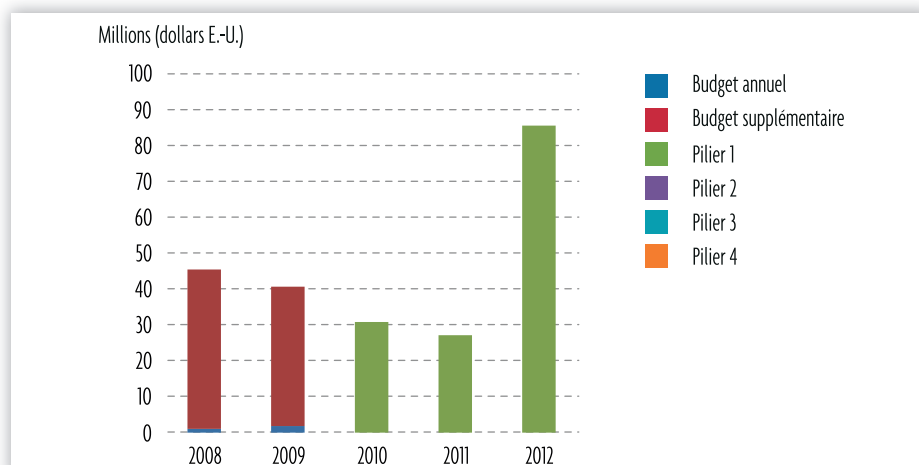
## Besoins non satisfaits

- Une aide financière mensuelle n'a été versée qu'à 50 pour cent des 6 000 familles iraqiennes initialement ciblées.
- Chez les réfugiés iraqiens, les besoins n'ont été couverts qu'à 80 pour cent dans le domaine de la santé, notamment dans la prévention des maladies contagieuses et les services de santé reproductive et mentale.
- Les réfugiés somaliens et soudanais ont fait part au HCR de leur crainte d'être oubliés au milieu d'un si grand nombre de réfugiés syriens.
- L'attention et les fonds internationaux accordés aux réfugiés installés dans des camps ont entraîné une réduction de l'aide humanitaire et du suivi de la protection en milieu urbain.

# | Informations financières |

## Dépenses en Jordanie | 2008-2012

Les besoins financiers pour l'opération du HCR en Jordanie, qui ont considérablement augmenté suite au lancement d'un appel supplémentaire pour la crise syrienne, ont atteint quelque 151 millions de dollars E.-U. en 2012. Cependant, les fonds mis à disposition n'ont permis de dépenser que 85,7 millions de dollars E.-U., pour répondre à 57 pour cent environ des besoins globaux.



## Budget, revenus et dépenses en Jordanie | Dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	Total
<b>BUDGET FINAL</b>	<b>151 026 559</b>	<b>151 026 559</b>
Revenus issus des contributions <sup>1</sup>	52 536 188	<b>52 536 188</b>
Autres fonds disponibles / ajustements / transferts	33 222 914	<b>33 222 914</b>
<b>TOTAL DES FONDS DISPONIBLES</b>	<b>85 759 102</b>	<b>85 759 102</b>

### VENTILATION DES DÉPENSES

#### Environnement de protection favorable

Instruments régionaux et internationaux	111 164	<b>111 164</b>
Droit et politique générale	111 165	<b>111 165</b>
Institutions administratives et pratiques	1 682 560	<b>1 682 560</b>
Accès à l'assistance juridique et recours	250 829	<b>250 829</b>
Accès au territoire et risque de refoulement réduit	111 165	<b>111 165</b>
Sous-total	2 266 883	2 266 883

#### Processus de protection et documents adéquats

Enregistrement et établissement de profils	2 505 042	<b>2 505 042</b>
Procédures de détermination du statut	522 142	<b>522 142</b>
Documents individuels	111 164	<b>111 164</b>
Enregistrement et documents d'état civil	55 582	<b>55 582</b>
Sous-total	3 193 931	3 193 931

#### Sécurité face à la violence et à l'exploitation

Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	1 084 348	<b>1 084 348</b>
Liberté de mouvement et réduction des risques de détention	222 329	<b>222 329</b>
Protection des enfants	500 306	<b>500 306</b>
Sous-total	1 806 983	1 806 983

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	Total
<i>Besoins de base et services essentiels</i>		
Santé	5 791 160	<b>5 791 160</b>
Santé procréative et services liés au HIV	288 837	<b>288 837</b>
Nutrition	162 597	<b>162 597</b>
Sécurité alimentaire	2 975 363	<b>2 975 363</b>
Assainissement et hygiène	1 077 812	<b>1 077 812</b>
Abris et infrastructure	27 940 973	<b>27 940 973</b>
Articles ménagers de base	6 516 118	<b>6 516 118</b>
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	15 358 608	<b>15 358 608</b>
Éducation	199 334	<b>199 334</b>
Sous-total	60 310 803	60 310 803
<i>Autonomisation et autogestion communautaires</i>		
Mobilisation communautaire	697 392	<b>697 392</b>
Coexistence avec les communautés locales	792 368	<b>792 368</b>
Autosuffisance et moyens d'existence	111 165	<b>111 165</b>
Sous-total	1 600 924	1 600 924
<i>Solutions durables</i>		
Stratégie de solutions globales	222 329	<b>222 329</b>
Retour volontaire	472 601	<b>472 601</b>
Réinstallation	449 328	<b>449 328</b>
Sous-total	1 144 258	1 144 258
<i>Direction, coordination et partenariats</i>		
Coordination et partenariats	321 129	<b>321 129</b>
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	614 819	<b>614 819</b>
Sous-total	935 948	935 948
<i>Appui à la logistique et aux opérations</i>		
Logistique et chaîne d'approvisionnement	1 065 162	<b>1 065 162</b>
Gestion des opérations, coordination et appui	1 247 570	<b>1 247 570</b>
Sous-total	2 312 733	2 312 733
<i>Appui régional et au Siège</i>		
Conseils techniques et appui aux opérations	696	<b>696</b>
Gestion des performances	17 016	<b>17 016</b>
Sous-total	17 713	17 713
Versements aux partenaires d'exécution	12 168 927	<b>12 168 927</b>
<b>Total</b>	<b>85 759 102</b>	<b>85 759 102</b>

Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirect prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.